



Litige insolvable et incompréhensible

Par **noeticum**, le **10/06/2010** à **22:32**

Bonjour,

Notre propriétaire nous a pris en grippe depuis que nous avons refusé de payer une facture d'un plombier étant intervenu sur le réseau de canalisation extérieure. Nous avons refusé car la propriétaire ne nous a pas averti de sa venue et qu'il a effectué un diagnostic de l'état du réseau du domaine où nous vivons avec 3 autres familles (dont la propriétaires).

Depuis c'est des insultes directes verbales, des lettres tous les jours dans la boîte aux lettres pour pinailler sur des détails... etc. Il semblerait que la propriétaire cherche à nous faire craquer et ça marche. Étant d'un naturel plutôt pacifique, je ne répond pas aux agressions et tente désespérément de rétablir le dialogue mais en vain. Ma femme, elle, en souffre puisqu'elle est présente en permanence au logement et subit donc la situation.

Ne voulant pas rentrer dans la sphère juridique car je n'en ai ni le temps, ni les moyens, ni l'énergie, je cherche tristement une solution pour régler ce litige et avouer ne plus savoir quoi faire. J'ai beau me rassurer en surfant tous les soirs sur les forums juridiques et confirmer que je n'ai rien à me reprocher, la lourdeur psychologique de la situation est bien là et je n'en vois pas d'échappatoire.

Je ne veux pas changer de logement car nous y sommes bien et les petits ont de l'espace pour s'épanouir, mais en 2 ans j'ai déjà vu partir 2 autres locataires sous la pression et les démarches judiciaires de la propriétaire et ne veux pas non plus infliger ça à mes proches.

Y aurait-il un moyen "pacifique", qui ne serait pas mal interprété par ma propriétaire, qui puisse régler ce conflit ridicule de manière à ce que tout le monde puisse, comme le veut la loi, vivre paisiblement chez soi ?

Merci à vous.

Par **jeetendra**, le **11/06/2010** à **07:39**

[fluo]Consultations gratuites [/fluo]

Comment en bénéficier ?

Les consultations gratuites assurées par les avocats au Barreau des Alpes de Haute Provence sont ouvertes à tous, uniquement sur rendez-vous pris auprès des lieux d'accueils concernés.

A DIGNE

Les 1ers et 3ième lundis de chaque mois de 9h00 à 12h00, Antenne d'Accès à la Justice et au Droit - 79, boulevard Gassendi - 04.92.30.00.50.

A MANOSQUE

Les 2èmes et 4ième lundis de chaque mois de 9h00 à 12h00, Antenne d'Accès à la Justice et au Droit - Château de Drouille - 04.92.72.77.39.

A CASTELLANE

Le 1ier mardi de chaque mois de 13h30 à 16h30, Point Public - Immeuble Espace Monaco - rue du 11 novembre - 04.92.83.77.19.

A BARCELONNETTE

Le 2ième jeudi de chaque mois de 10h00 à 13h00, Tribunal d'Instance - Mairie - place Saint Maurice - 04.92.81.08.71.

Bonjour, [fluo]une mise en demeure [/fluo]d'avoir à cesser les agressions verbales, écrites s'impose vis à vis de la propriétaire, lui envoyer un courrier recommandé à ce sujet.

Vous avez la possibilité de consulter "gratuitement" un avocat (adresses ci-dessus) au cas ou la voie amiable ne donne pas de résultat, courage à vous, cordialement.

Par **noeticum**, le **11/06/2010** à **11:57**

Bonjour et merci pour votre réponse. Je m'y attendais un peu et malheureusement je voulais éviter de passer par la voie judiciaire...